



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Julmy Markus

2020-CE-127

### **Centre de formation pour apprenti(e)s - correspondances de transports publics pour rejoindre le centre**

#### **I. Question**

Comme l'ont rapporté les médias aujourd'hui, un emplacement pour un centre de formation pour apprentis a été trouvé après une longue recherche. C'est une bonne chose, d'autant plus que l'évaluation et la planification du projet ont pris beaucoup de temps.

Comme le futur site n'est pas vraiment « central », il est important pour moi de veiller à ce que les apprenti(e)s de tous les districts bénéficient des meilleures correspondances de transports publics en fonction de la distance à parcourir, en particulier pour les districts de la Singine et du Lac.

D'un point de vue environnemental, l'intégration de la mobilité électrique, qui jouera un rôle central dans un avenir proche, doit être incluse dans la réalisation. Ainsi, il faut également veiller à ce que les places de stationnement et les bornes de recharge soient disponibles en nombre suffisant.

Ces circonstances soulèvent notamment les questions suivantes :

1. L'évaluation a-t-elle pris en compte le temps de déplacement à partir des districts les plus éloignés ?
2. Comment s'assure-t-on que les correspondances de transports publics sont bien développées pour les apprenti(e)s de tous les districts, générant des temps de déplacement modérés et des temps d'attente minimaux ?
3. La croissance rapide de l'e-mobilité est prise en compte par la mise à disposition d'une infrastructure de recharge suffisante sur place et de places de stationnement appropriées ?
4. A cet égard, existe-t-il un projet de production d'énergie solaire pour soutenir/approvisionner l'infrastructure de recharge en énergie neutre en CO2 ?
5. La situation « décentralisée » est-elle prise en compte et un système de stationnement avec une capacité suffisante est-il mis à disposition ?

*24 juin 2020*

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Les cours interentreprises (CIE) visent à transmettre et à faire acquérir les techniques fondamentales du métier. Ils complètent la pratique professionnelle en entreprise et la formation scolaire théorique. Leurs modalités sont définies par les organisations du monde du travail (Ortras) et réglées dans l'ordonnance de formation propre à chaque métier.

Les CIE sont dispensés à raison de 4 à 14,5 jours par an suivant les professions de trois ans, de 10 à 17 jours par an suivant les professions de quatre ans et de 8 à 14 jours par an suivant les professions pour les formations de deux ans (AFP).

L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) a entamé, en 2015, la recherche de nouveaux locaux pour héberger les cours interentreprises (CIE) des professions de l'électricité, du bois, de l'automobile, de la carrosserie, du métal, de la technique du bâtiment, de la branche technique industrielle, de la cuisine, de l'hôtellerie, de la santé, du social et de la coiffure.

Les critères d'emplacement étaient les suivants :

- > situation dans une des communes du Grand Fribourg ;
- > accessibilité par les transports publics.

L'ACPC a mené des réflexions et recherches sur un nombre important de sites potentiels du Grand Fribourg, pour lesquels aucune négociation n'a pu aboutir. Une analyse pointue, portant sur un choix restreint de cinq sites, a ensuite été entreprise par l'ACPC, le Service des bâtiments (SBat) et le Bureau d'architectes Boeglikramp, mandaté par l'ACPC pour l'épauler dans ses recherches. Cependant, après de nombreuses négociations avec les différents propriétaires et administrations communales, l'ACPC a été contrainte de se rendre à l'évidence qu'implanter un tel projet de construction dans le Grand Fribourg se révélait impossible. Dès lors, l'ACPC a dû adapter ses critères d'emplacement en élargissant son cercle de recherches. C'est ainsi, qu'en 2019, l'ACPC a lancé un appel d'offres, sous la forme de mandats d'études parallèles (MEP), comprenant le terrain et la réalisation d'un projet de construction. Le critère de choix du lieu a été modifié par le comité de l'ACPC (nouvellement : à 20 minutes de transports publics de la gare de Fribourg) afin d'augmenter le nombre de candidats potentiels.

Le projet de construction, présenté par la Société Implenia Suisse, lauréate du concours, se situe à exactement vingt minutes en transports publics depuis la gare de Fribourg et le trajet de la gare de Villaz-St-Pierre au futur bâtiment (estimé à 6 minutes à pied) est relativement court et sécurisé, du fait que le site est pratiquement totalement dédié aux piétons et aux deux roues.

En outre, au début de l'année scolaire 2019-2020, les CIE des professions de l'électricité ont déjà été déplacées sur le site « Le Vivier » à Villaz-St-Pierre. Moyennant une réduction de la pause de midi et la possibilité offerte de pouvoir manger sur place (cafétéria avec prix adaptés aux personnes en formation), les horaires des cours ont été adaptés en fonction des déplacements (de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 30 à 16 h 15). A ce jour, nous n'avons pas enregistré de plaintes ou de commentaires négatifs de la part des membres de l'Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE) quant au déplacement de leurs professions à Villaz-St-Pierre. L'ACFIE se déclare très satisfaite de la solution mise en place, notamment pour la partie de l'accès (facilités d'accès et de parkings).

*1. L'évaluation a-t-elle pris en compte le temps de déplacement à partir des districts les plus éloignés ?*

Pour rappel, un critère de 20 minutes de déplacement en transports publics depuis la gare de Fribourg a été choisi. La provenance des apprentis, par district, a également été analysée et est la suivante : Broye : 6,8 %, Glâne : 7.9 %, Gruyère : 21.2 %, Lac : 7.7 %, Sarine : 35.7 %, Singine : 9.0 %, Veveyse : 4.5 %, hors canton 7.2 %. La majorité des personnes en formation provient de l'axe Fribourg - Bulle.

2. *Comment s'assure-t-on que les correspondances de transports publics sont bien développées pour les apprenti(e)s de tous les districts, générant des temps de déplacements modérés et des temps d'attentes minimaux ?*

Les CIE durent en moyenne une dizaine de jours, soit 2 semaines. Il s'agit donc de déplacements ponctuels durant l'année scolaire. De façon générale, et comme le démontre le tableau ci-dessous, les déplacements sont en moyenne plus longs pour la majorité des apprentis que si les CIE avaient lieu à Fribourg. Cependant, les heures de départ et d'arrivée restent dans les limites de l'acceptable (cf. tableau des correspondances principales ci-dessous). De plus, à l'instar de l'ACFIE, les horaires des cours seront adaptés en fonction des déplacements.

| Domicile                     | Trajet aller : Domicile - Fribourg | Trajet aller : Domicile - Villaz-St-Pierre | Différence | Heure départ du domicile | Heure arrivée à Villaz-St-Pierre (début des cours 7 h 30) | Heure départ de Villaz-St-Pierre (heure fin des cours 16 h 15) | Heure arrivée à domicile |
|------------------------------|------------------------------------|--|------------|--------------------------|---|--|--------------------------|
| Grolley                      | 13                                 | 56   | 43         | 06:30                    | 07:26   | 16:28  | 17:24                    |
| Farvagny                     | 30                                 | 25   | -5         | 07:00                    | 07:25   | 16:32  | 16:47                    |
| Fribourg (chef-lieu)         | 0                                  | 21   | 21         | 07:07                    | 07:28   | 16:28  | 16:52                    |
| Grandvillard                 | 76                                 | 72   | -4         | 06:14                    | 07:26   | 16:58  | 18:06                    |
| La Roche                     | 37                                 | 66   | 29         | 06:22                    | 07:28   | 16:28  | 17:32                    |
| Bulle (chef-lieu)            | 36                                 | 37   | 1          | 06:49                    | 07:26   | 16:33  | 17:11                    |
| Plaffeien                    | 33                                 | 64   | 31         | 06:24                    | 07:28   | 16:28  | 17:33                    |
| Wünnewil                     | 16                                 | 56   | 40         | 06:32                    | 07:28   | 16:28  | 17:24                    |
| Tafers (chef-lieu)           | 19                                 | 47   | 28         | 06:41                    | 07:28   | 16:28  | 17:16                    |
| Ursy                         | 40                                 | 33   | -7         | 06:53                    | 07:26   | 16:33  | 17:01                    |
| Châtonnaye                   | 39                                 | 14   | -25        | 07:09                    | 07:23   | 16:32  | 16:41                    |
| Romont (chef-lieu)           | 17                                 | 3  | -14        | 07:25                    | 07:28   | 16:28  | 16:34                    |
| Kerzers                      | 49                                 | 79   | 30         | 06:04                    | 07:23   | 16:32  | 17:56                    |
| Gurmels                      | 27                                 | 68   | 41         | 06:20                    | 07:28   | 16:28  | 17:30                    |
| Morat (chef-lieu)            | 32                                 | 62   | 30         | 06:26                    | 07:28   | 16:28  | 17:32                    |
| Nuvilly                      | 52                                 | 97   | 45         | 05:51                    | 07:28   | 16:32  | 17:31                    |
| Domdidier                    | 55                                 | 52   | -3         | 06:31                    | 07:23   | 16:32  | 17:25                    |
| Estavayer-le-Lac (chef-lieu) | 39                                 | 49   | 10         | 06:34                    | 07:23   | 16:32  | 17:24                    |
| La Verrerie                  | 52                                 | 53   | 1          | 06:33                    | 07:26   | 16:33  | 17:25                    |
| Châtel-St-Denis (chef-lieu)  | 49                                 | 44   | -5         | 06:44                    | 07:28   | 16:28  | 17:14                    |
| Attalens                     | 48                                 | 43   | -5         | 06:45                    | 07:28   | 16:28  | 17:13                    |

3. *La croissance rapide de l'e-mobilité est prise en compte par la mise à disposition d'une infrastructure de recharge suffisante sur place et de places de stationnement appropriées ?*

Cet aspect a été pris en compte, le projet comptant 14 places équipées d'une borne dans une première phase et les infrastructures pour 20 autres places supplémentaires dans une seconde phase.

4. *A cet égard, existe-t-il un projet de production d'énergie solaire pour soutenir/approvisionner l'infrastructure de recharge en énergie neutre en CO2 ?*

Une installation solaire photovoltaïque pour une puissance de 214 kWc est prévue en toiture, avec une estimation annuelle de production de 235 000 kWh.

5. *La situation « décentralisée » est-elle prise en compte et un système de stationnement avec une capacité suffisante est-il mis à disposition ?*

Le projet comporte 68 places de parc pour véhicules 4 roues, dont 46 directement à proximité du transformateur électrique. Il prévoit également 100 places pour deux roues, placées à proximité du transformateur si un raccordement est souhaité. De plus, le site « Le Vivier », sis à proximité immédiate de la future construction, dispose également de places de parc en suffisance, qui pourront être partiellement utilisées en cas de nécessité.

### **III. Conclusion**

Ce projet est le fruit d'un long travail de préparation, auquel ont été intégrés tous les partenaires habituels de la formation professionnelle, à savoir des représentants des organisations syndicales et patronales ainsi que de l'Etat. Ce projet a fait également l'unanimité du jury, conformément aux exigences du cahier des charges, y compris les durées de déplacement depuis la gare de Fribourg.

22 septembre 2020